

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0051664

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

169346
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0011649

Société : Royal air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EZZAHER ZAKARIA

Date de naissance : 09.09.1976

Adresse : 17 Rue des Français, Appt 11 Raches Noires

casablanca

Tél. : 06 18 02 43 92

Total des frais engagés : 1278,60

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur HAF SAGHRINI
Psychologue. Psychothérapeute
Boulevard Taza Mem 3 Etage 1 N° 13
CASABLANCA Tel. 0522 81 13 13

Date de consultation : 23.12.2023

Nom et prénom du malade : Dr Bachir A. S. H. Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affraction p. psychologique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13-26	C.S		400.00	Docteur A. PSYCHOLOGIE Psychiatre. Boulevard Taza Imm 3500 CASABLANCA Tel. 03 52 87 58
2023				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 SSKA Abdelrahman Naimi	23/6/2023	848,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

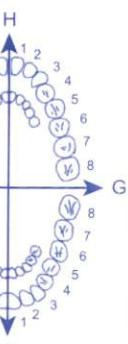
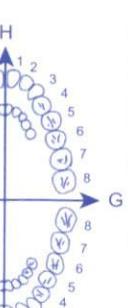
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r} H \\ 25533412 \quad 21433552 \\ 00000000 \quad 00000000 \\ \hline D \quad 00000000 \quad 00000000 \\ \hline B \quad 35533411 \quad 11433553 \end{array} $ <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur AFAF SAGHRANI

Psychiatre - Psychothérapeute

- Diplômée en Thérapie cognitive Comportementale
- Diplômée en Addictologie
- Diplômée en Psychogériatrie
- Diplômée en Pédiatrie



الدكتورة عفاف صغراني

اختصاصية في الأمراض النفسية والعصبية

اختصاصية في العلاج المعرفي السلوكي

اختصاصية في علاج الإدمان

اختصاصية في علاج اضطرابات النفسية للمعنى

اختصاصية في الطب النفسي للأطفال وأطلاعهم

sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1-
Ain Sébaâ 20250 - Casablanca
DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30
P.P.V. : 113DH30



6 118 001 081073

Casablanca, le 23/06/2023 الدار البيضاء

LOT: 21-07-2023-98

DEPAKINE PHARMACE

Mme. IDRISI KAITOUNI Nafat

42, Bd. Taza Hay MY. Abdellah Inara II

Casablanca - Tel: 05 22 21 88 84

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-
Ain Sébaâ 20250 - Casablanca
DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30

P.P.V. : 113DH30



6 118 001 081073

AMM N° 58/21/NMA/DMP/WHA/18

PPV : 359,00 Dhs

293.00

1) Prisdal 4 mg

0-0-1

359.00

2) Jadol 10 mg

0-11-0

113.30x2

3) Depakine 500 chrono

1-0-1

878.60

Intervalle de un mois

PRISDAL

Rispéridone LOT 0300930

EXP 02/26

PPV 293DH0j

30 comprimés pelliculé

Docteur AFAF SAGHRANI
Psychiatre Psychothérapeute
Boulevard Taza Imm 3, 1er étg, N° 1 Hay Inara 2 (Près de Préfecture de Police Ain chock) - Casablanca
Tél. 0522 87 18 43

شارع تازة 3 الطابق الأول الرقم 1 حي إنارة 2 (قرب ولاية الأمن عين الشق) - الدار البيضاء

Bd Taza Imm 3, 1er étg, N° 1 Hay Inara 2 (Près de Préfecture de Police Ain chock) - Casablanca

06 44 94 94 95 - الهاتف والfax : 05 22 87 18 43 - المحمول : E-mail : saghraniafaf@gmail.com

Web : www.saghraniafaf.ma